

Le 20 décembre 2019

FAITES-VOUS ENTENDRE ET MOBILISEZ-VOUS. ÇA FONCTIONNE!

Le mois dernier, nous vous avons informés que l'arbitre chargée par le gouvernement fédéral de la convention collective urbaine et de celle des FFRS a demandé une prolongation de son mandat. Nous avons maintenant été officiellement avisés que cette prolongation a été accordée jusqu'au 30 juin 2020, comme vous l'avez peut-être entendu dans les nouvelles cette semaine.

L'arbitrage n'empêche pas les négociations

Le projet de loi C-89 impose l'arbitrage, mais il n'empêche pas le STTP et Postes Canada de reprendre les négociations. Les parties peuvent toujours retourner à la table de négociation, et c'est d'ailleurs ce que nous essayons de faire.

Nous entendons votre message dans les lieux de travail, et nous savons que l'employeur l'entend aussi. Vous avez besoin d'une entente négociée, et non d'un règlement par arbitrage. Il faut des négociations qui apporteront des solutions aux difficultés que vous devez surmonter chaque jour au travail. C'est exactement ce que le STTP cherche à obtenir en votre nom.

Continuez de faire entendre ce message. Vous faites ainsi pression sur Postes Canada pour qu'elle reprenne les négociations et accorde de l'importance à nos enjeux, en lui montrant que ces derniers sont profondément et largement ressentis.

Une autre période de pointe tire à sa fin

Nous savons que vous avez connu une dure période de fin d'année et que vous avez été surchargés. Nous savons que vous souffrez, que les FFRS travaillent encore des heures sans être rémunérés et que Postes Canada compte trop sur le personnel temporaire ou à temps partiel, alors qu'elle devrait plutôt créer de bons emplois.

Restez mobilisés et faites entendre vos préoccupations à l'employeur. Vous avez un effet décisif lorsque vous appuyez ainsi le comité de négociation.

Solidarité,

Jan Simpson
Présidente nationale

2019-2023_Bulletin n° 069
/jyl sepb 225/ /jrg scfp 1979

